

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Note explicative de synthèse

22. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Exposé :

Suite aux démarches menées par le Trésorier, demeurées sans résultat, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de 6 756,10€ se répartissant comme suit :

- Budget Principal : 743,96€
- Budgets Eau et Assainissement : 6 012,14€

Ces sommes concernant la période allant de 2009 à 2018 seront imputées sur les articles 6541 et 6542.

Les montants affectés aux budgets annexes Eau et Assainissement seront refacturés à Quimperlé Communauté

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'admettre en non-valeur les sommes ci-dessous par budget :

- Budget Principal : 743,96€
- Budgets Eau et Assainissement : 6 012,14€

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 12 mai 2021.